



Paris, le 15 octobre 2025

Madame Carine CHEVRIER
Secrétaire générale
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
7542 Paris Cedex 01

OBJET : Demandes de retrait de points de l'ordre du jour du CSA AC de repli du 20 octobre et de l'ouverture d'un dialogue social sur ces points.

Réf. : SD/151025

Madame la Secrétaire générale,

La première organisation syndicale de l'administration centrale et du ministère de la Justice, l'UNSA Justice SG AC à l'honneur d'appeler votre attention sur les points que vous avez inscrits à l'ordre du jour de notre CSA en date du 23 septembre dernier.

Tout d'abord, il me semble important de rappeler que notre organisation syndicale n'a pas pour principe de boycotter les instances de dialogue social, mais qu'en l'occurrence, il était inenvisageable de passer sous silence la convocation d'un CSA avec à son ordre du jour quatre points inscrits pour simple information, alors même qu'ils revêtent d'enjeux importants pour les services, leur organisation et les impacts non négligeables pour les personnels que nous avons l'honneur de représenter.

Pour rappel ces points sont :

La création d'astreintes numériques le week-end dans les DIR-SG ;

La création d'une direction de programme « IA » au sein du secrétariat général ;

La création de la direction de programme « outils numériques de pilotage des juridictions » (DiP A-JUST) à la DSJ.

S'agissant des astreintes numériques le week-end dans les DIR-SG, celles-ci n'ont jamais été mises à l'ordre du jour d'un quelconque dialogue social. Dans le seul document de présentation, vous mettez en avant une concertation interne à vos services mais à aucun moment avec les représentants du personnel.

Pourtant, il me semble qu'un tel engagement avait été pris, lors d'un précédent épisode de gestion, résultant d'un contexte exceptionnel dans le cadre des potentiels délestages d'électricité, impliquant l'usage d'astreintes numériques au sein du secrétariat général pour un temps donné.

En effet, vous aviez précisé que la pérennisation de ces astreintes n'était pas à l'ordre du jour et qu'en tout état de cause, si le cas échéant celles-ci devaient devenir un mode d'organisation pérenne, alors nous aurions un dialogue social sur cette question d'organisation.

Par conséquent, découvrir au détour d'un CSA AC pour information, ce dossier en quatre pages de présentation du dispositif et votre volonté de mettre en place ces astreintes de week-end (qui impactent aussi les jours fériés) dès le 1^{er} décembre prochain, sans plus de considération pour les personnels que nous représentons, n'est pas acceptable.

Ainsi, l'UNSa Justice SG AC vous demande que ce point soit nourri d'un dialogue social visant à prendre en compte certes les nécessités des services, mais aussi et avant tout, l'impact sur l'organisation de travail pour les personnels, les garanties, les compensations qui leurs sont dues. Il est aussi important de savoir, que nous avons en l'état des fonctionnaires mais aussi de nombreux contractuels concernés par cette évolution.

Concernant la création d'une direction de programme « IA » au sein du secrétariat général, là encore aucune discussion sur cette création, sa nécessité, sa composition ou son rôle.

Comme évoqué lors de la discussion engagée à notre initiative lors du CSA ministériel du 29 septembre dernier, l'UNSa Justice SG AC souhaite que nous engagions des travaux de fond, sur la base d'engagements et de principes qui impliquent de prime abord le ministère de la Justice sur le déploiement du numérique et en particulier de l'intelligence artificielle au sein de notre ministère. Par conséquent, il est fondamental de faire les choses dans l'ordre et en l'occurrence d'élaborer ce document ministériel et ensuite créer la direction de programme.

S'agissant de la création de la direction de programme « outils numériques de pilotage des juridictions » (DiP A-JUST) à la DSJ, notre démarche et nos demandes sont les mêmes que pour celles relatives à l'IA.

Enfin, deux dossiers que notre organisation syndicale porte depuis plusieurs mois restent toujours en attente de retour sur les engagements que vous avez pris.

D'une part, Il s'agit de la situation des agents contractuels qui pour nombreux demeure précaire tout comme la gestion de leur contrat.

D'autre part, l'UNSa Justice SG AC reste sans retour du projet de refonte de la charte des temps en administration centrale, pour laquelle, vous aviez répondu favorablement à notre demande visant à initier un travail sur l'actualisation de ce document afin d'instaurer un climat de travail serein et efficace pour l'ensemble de vos agents. Ainsi, au regard de l'évolution de nos modes d'organisation, vous vous étiez engagée à ce qu'un calendrier de réunions et une méthode de travail nous soient transmis afin d'aboutir, en lien avec les directions, à un texte qui structurerait l'organisation du travail des agents.

Depuis votre arrivée au ministère de la Justice, les organisations syndicales d'administration centrale ont le privilège d'avoir un dialogue social de qualité et des engagements tenus malgré quelquefois un contexte compliqué.

Aussi, la première organisation syndicale du secrétariat général et de l'administration centrale, vous demande solennellement de bien vouloir retirer les trois points de l'ordre du jour précité du CSA AC reconvoqué le 20 octobre prochain afin d'engager le dialogue social et les travaux qui s'imposent sur ces trois sujets ainsi que sur la situation des contractuels et la charte des temps en administration centrale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes meilleures salutations et de croire à mon engagement le plus complet et déterminé en faveur du service public de la Justice et de ses personnels.

Sandrine DEBATS



Secrétaire générale